

LA CARTE POSTALE

CE QU'IL FAUT RETENIR SUR

Auteur : Pierre Vallier Académie : Grenoble Date : 1/12/2020

Evaluer pour attester les acquis

Bonjour,

Ci-joint les essentiels de votre voyage

Il est important de bien différencier à ce stade de votre avancement les notions de contrôle nécessaires pour mesurer, de celle d'évaluation, pour intégrer une dimension qualitative aux résultats au-delà de la mesure.

Il est aussi important de savoir différencier ce qui relève d'un acte juridique (l'attestation), d'un acte pédagogique (l'évaluation).

L'attestation des acquis est une obligation règlementaire du moment où elle est prévue dans le programme de formation. En revanche c'est l'attestation de fin formation qui reste la seule attestation obligatoire du point de vue juridique. Cette dernière doit néanmoins préciser la nature des acquis.

Il existe une typologie des évaluations en fonction du moment où elles sont mises en œuvre :

- Diagnostique ou initiale pour évaluer les pré-requis ou pré-acquis
- Formative : en cours de formation et animé/débriefée par le formateur
- Sommative : en fin de parcours pour clôturer voire certifier un parcours

Les 3 propriétés fondamentales que doit respecter une évaluation critériée sont :

- L'objectivité
- La fiabilité
- La validité

La première étape pour mettre en œuvre une évaluation en vue d'attester des acquis et d'identifier les enjeux des parties prenantes et la définition des objets à évaluer, comme les situations problématiques complexes à organiser et planifier avec l'équipe pédagogique au complet.

Si le CRITERE est un nom abstrait pour caractériser l'objet évalué, l'INDICATEUR est une phrase avec sujet verbe complément pour le préciser. L'un ou l'autre ou les deux doivent être formulés au regard d'un objet à évaluer.

Toute évaluation de compétences ne peut se faire qu'en situation de travail. C'est pourquoi on ne parlera que d'une évaluation des acquis en centre de formation.



Il est essentiel pour toute personne en charge d'une évaluation de se reporter aux référentiels de titres ou diplômes avant de produire une grille d'évaluation

C'est le responsable de l'organisme de formation qui doit signer l'attestation des acquis ou de fin de formation, engageant par la même sa responsabilité et l'image de professionnalité de l'Organisme de formation.